

Burlat, André

Cote de référence	FR ANOM COL H 130
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H130/burlatandr
Condamné en	1866
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	582 / 1108 / 3011

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

